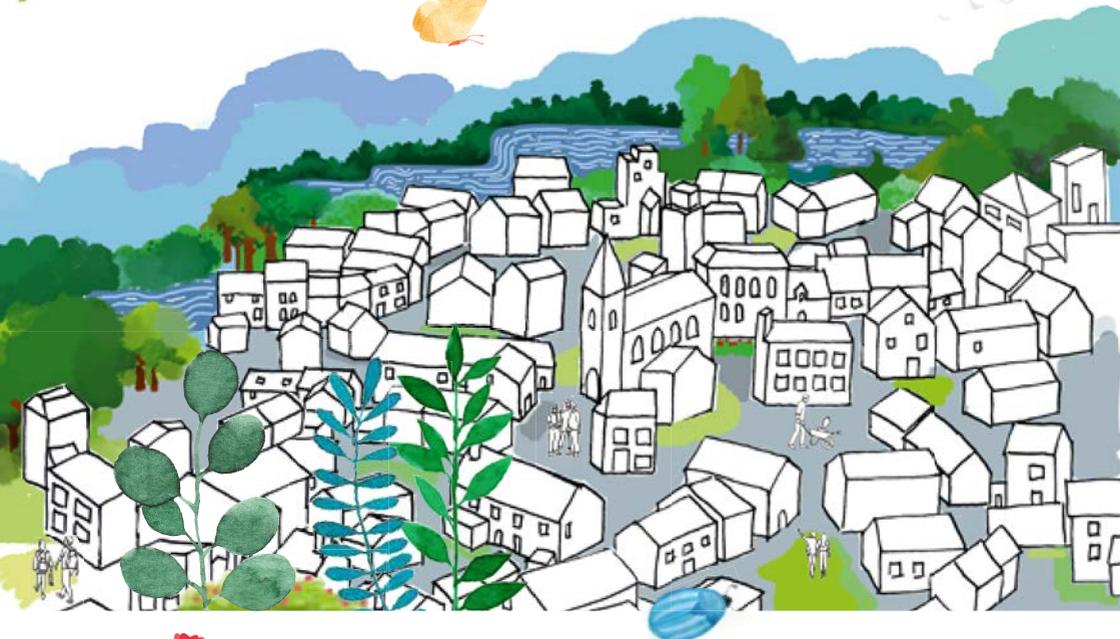


GUIDE TECHNIQUE
à l'usage des communes



Aménager *durablement* avec le végétal



Département Fleuri

LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE



cotesdarmor.fr

Côtes d'Armor
le Département



Édito

Labellisées «**Département fleuri**», les Côtes d'Armor sont une nouvelle fois le département breton le plus labellisé «Villes et Villages Fleuris». Ce palmarès récompense les efforts et l'engagement des communes pour la préservation de la biodiversité et de l'environnement ainsi que l'amélioration du bien-être des Costarmoricaines et Costarmoricaïns. Je vous en remercie chaleureusement.

Pour aider et guider les élus, les techniciens et les bénévoles, le Département accompagne les communes dans leurs démarches d'aménagement durable avec le végétal dans le cadre du dispositif «**Les Côtes d'Armor sont belles, jardins au naturel**» et l'acquisition de labels tels que «Villes et Villages Fleuris» ou «0 Phyto».

Ainsi, j'ai le plaisir de vous adresser ce guide technique départemental «**Aménager durablement avec le végétal**», réalisé à l'initiative du Conseil départemental, en collaboration avec le CAUE22, l'Adac22 et les animateurs de bassins versants.

Ce guide vise à apporter à toutes les communes, quelle que soit leur taille, des outils de réflexion dans leurs aménagements communaux en matière de paysage, de biodiversité et de développement durable de leur territoire. Il vous permettra de mieux connaître les organismes à même de vous accompagner dans votre démarche d'aménagement.

En espérant que ce guide vous sera utile, je vous souhaite une bonne lecture.

Solenn MESLAY
Présidente de la commission
départementale d'embellissement

Vice-présidente
du Conseil départemental



Sommaire



1	Effectuer un état des lieux	p.5
2	Définir la place du végétal	p.8
	La bonne plante au bon endroit.....	p.10
	L'arbre, sujet remarquable dans l'espace public.....	p.11
3	Mettre en place une gestion durable	p.12
	Qu'est-ce que la gestion différenciée ?	p.14
	La gestion des bords de route et des fossés	p.15
4	Concerter, sensibiliser, communiquer, animer et progresser	p.16
5	Identifier les espaces communaux	p.18
	5.1 Les entrées de communes	p.19
	5.2 Le centre-bourg, le cœur de la commune	p.20
	5.3 Les abords des bâtiments publics.....	p.22
	5.4 Les quartiers d'habitations.....	p.24
	5.5 Les espaces d'accompagnement (rues, promenades, pistes cyclables, coulées vertes).....	p.25
	5.6 Les zones sportives, de loisirs et de jeux.....	p.26
	5.7 Les zones d'activités et commerciales	p.27
	5.8 Les aires de stationnement.....	p.28
	5.9 Les parcs et jardins	p.29
	5.10 Les jardins partagés et familiaux.....	p.30
	5.11 Les espaces naturels.....	p.32
	5.12 Les cimetières	p.34
	5.13 Le petit patrimoine.....	p.35
	5.14 Le mobilier urbain.....	p.36
6	S'interroger sur l'opportunité d'un label	p.38
7	Contacteur les partenaires	p.42

Les Côtes d'Armor sont belles

Les Côtes d'Armor sont riches de paysages variés qui les identifient et les caractérisent. Les choix d'aménagement y participent grandement.

Le Département accompagne depuis plus de 30 ans les communes et encourage les bonnes pratiques qui contribuent à la qualité de vie, à l'attractivité et au développement durable du territoire notamment au travers le dispositif

Les Côtes d'Armor sont belles, jardinons au naturel.

Quel que soit la taille de la collectivité, toute démarche de valorisation paysagère devra s'inscrire sur un temps long et s'appuyer sur une vision globale du territoire. La municipalité devra réfléchir à la finalité de son projet, identifier les objectifs et actions en fonction des attentes des usagers, de ses capacités financières, humaines et techniques. Elle devra définir des modes d'entretien et de gestion adaptés pour rendre l'aménagement pérenne et envisager la biodiversité comme un élément d'évolution des pratiques.

Ce guide présente une méthodologie et rassemble des exemples inspirants.

Et parce qu'à plusieurs, on va plus loin, vous y trouverez également les contacts de partenaires précieux qui pourront vous accompagner et faciliter vos démarches ainsi que les labels accessibles pour mettre en valeur votre travail.



1

Effectuer un état des lieux



LES PAYSAGES DES CÔTES D'ARMOR peuvent être rattachés à de grands ensembles, appartenant soit aux paysages intérieurs du massif costarmoricain qui regroupent les monts et collines du massif armoricain, soit aux paysages sous influence maritime qui combinent la proximité de la mer, l'embouchure des fleuves côtiers, l'urbanisation balnéaire et de grands axes de circulation.



© Agence Folléa Gautier

Paysage bocager - GURUNHUEL

Ces paysages s'appuient sur des fondements naturels forts que sont les reliefs, l'hydrographie, la géologie et les espaces naturels. Ils ont également été très fortement façonnés par l'activité humaine qui complète les fondements des paysages, en ce sens où l'agriculture, l'urbanisation, les routes et l'énergie créent un paysage.

LES PAYSAGES COSTARMORICAINS sont ainsi porteurs de valeurs très fortes génératrices de représentations sociales identitaires et sources d'attrait touristique mais aussi de qualité de vie pour les habitants. Les valeurs paysagères-clefs permettent ainsi de saisir en quoi les paysages costarmoricains sont singuliers et se distinguent des autres paysages régionaux. Il s'agit d'éléments et de structures de paysage qui contribuent à l'identité du territoire costarmoricain : organisations agraires, formes urbaines, circulation atypiques, éléments de patrimoine, etc. La reconnaissance de ces valeurs est essen-

tielle pour comprendre les processus de transformation des paysages en cours ou dynamiques d'évolution, mais également pour comprendre comment une action d'aménagement locale peut contribuer à renforcer ces valeurs paysagères, ou au contraire les affaiblir. Les valeurs paysagères peuvent ainsi être source d'inspiration pour agir de façon juste dans le territoire et prolonger la construction de la personnalité et de la qualité du paysage costarmoricain.

Cap Fréhel



© Agence Folléa Gautier

L'ATLAS DES PAYSAGES des Côtes d'Armor, outil de connaissance des paysages costarmoricains, présente tout cela et détaille les fondements des paysages du territoire, identifie 8 valeurs paysagères-clefs ainsi que les dynamiques qui y sont associées.

En particulier, l'exubérance végétale des jardins a été identifiée comme une des 8 valeurs paysagère du territoire. Cette valeur paysagère s'appuie plus largement sur les éléments de paysage que sont les rues plantées et jardinées, les quartiers balnéaires et leurs jardins, les parcs



Vallée de Saint-Éthurien
VIEUX-MARCHÉ

© Agence Folléa Gautier



Espaces agricoles - PLÉNÉE-JUGON

© Agence Folléa Gautier



Le Goëlo - PLOUZÉZEC

© Agence Folléa Gautier



des grandes demeures, les essences exotiques et ornementales. Cette valeur paysagère dialogue avec la dynamique émergente du retour du végétal dans les espaces publics et l'appropriation par les riverains.

Enfin, l'atlas départemental des paysages décrit ceux-ci plus finement à l'échelle des 24 unités paysagères identifiées et décrites sur le territoire.

(Source : Atlas des paysages CD22 Service du patrimoine naturel et biodiversité).

AUSSI, IL SERA NÉCESSAIRE DE :

- **situer le projet municipal** en rapport avec le contexte général en se référant à l'unité paysagère correspondant au territoire communal pour disposer d'une description plus fine et d'une liste non exhaustive d'enjeux paysagers
- **s'appuyer sur les documents d'urbanisme** : PLU, PLUI, SCOT, trame verte et bleue.
- **s'entourer d'un regard extérieur.**

2

Définir la place du végétal



Il est nécessaire de rappeler que le végétal est un être vivant dont les fonctions ne sont pas exclusivement esthétiques.

En effet, nous savons qu'il a des impacts sur le climat, l'hydrologie, la santé. Notre département recense plusieurs caractéristiques en matière géographique, pédologique (étude des sols) et climatique.

Terre de marins, les plantes se sont acclimatées au gré des siècles.

À titre d'exemple, l'hortensia (*hydrangea macrophylla*) a été apporté au XVIII^e siècle.

Originnaire d'Asie, il représente aujourd'hui, la plante bretonne par excellence !

Les végétaux caducs qui marquent le cycle des saisons seront à privilégier aux végétaux à feuillage persistant.

Les fruitiers auront toute leur place dans les aménagements d'espaces publics.

Il sera important de choisir en priorité des espèces végétales locales et d'écartier celles recensées comme envahissantes ou invasives.

Plantations d'arbustes,
de vivaces herbacées
et de plantes saisonnières
en pieds de murs
PLÉVENON



© CHR CD22



POUR ALLER PLUS LOIN

La liste des plantes invasives de Bretagne :

<https://bit.ly/3pBNEAI>

Comment reconnaître et lutter contre les plantes invasives :

<https://bit.ly/350nQdy>

Mise en place d'un verger communal :

<https://www.polefruitierbretagne.fr/>

La bonne plante au bon endroit

LES FACTEURS À PRENDRE EN CONSIDÉRATION

LA NATURE DU SOL

Le sol est un milieu vivant, interactif. C'est un réservoir de micro-organisme qu'il faudra conserver et enrichir régulièrement. Aussi, les plantations sur bâches plastiques seront remplacées par du paillage naturel ou des bâches biodégradables.

L'EXPOSITION

Ensoleillée ou ombragée. La palette végétale est diverse et permet un choix pertinent. Le réchauffement climatique et/ou son anticipation sera un élément à prendre en compte dans les choix des plantes.

LA VOCATION DES LIEUX

Les usages et la fréquentation du public sont des notions à prendre en considération dans le choix des espèces.

© CHR-CDZZ



Fleurissement saisonnier printanier à base de bulbes pérennes - LE QUIOU

© CHR-CDZZ



Aménagement aux abords d'un bâtiment public PLÉRIN-SUR-MER

Massif de fleurissement saisonnier planté de plantes annuelles et vivaces PLEUDIHEN-SUR-RANCE

© CHR-CDZZ



LA CRÉATION D'ÎLOTS DE FRAÎCHEUR, la perméabilisation des sols, la gestion des eaux pluviales sont des notions pour lesquelles les besoins de planter des végétaux sont incontournables.

Arbres, arbustes, fruitiers, plantes grimpantes, couvre-sol, vivaces herbacées, bulbes, bisannuelles, annuelles sont des familles de plantes qui trouveront toutes leurs places dans les espaces communaux à condition de prendre le temps de la réflexion et d'associer le jardinier ou l'agent technique chargé de l'entretien.

Il sera important de résister à la tentation de faire table rase. Certaines plantations peuvent s'avérer décevantes parce que leurs conditions de croissance sont difficiles. Il sera utile de réfléchir dans un premier temps s'il sera possible d'améliorer la situation plutôt que de tout vouloir remplacer.



L'arbre, sujet remarquable dans l'espace public

L'ARBRE, SUJET REMARQUABLE dans l'espace public, tant par son volume que sa longévité. Il nécessitera une attention particulière pour garantir sa pérennité à travers le temps.

Le choix des essences et l'implantation de l'arbre seront réfléchis en fonction de ses dimensions adultes, l'emprise de son système aérien mais aussi racinaire.

Pour garantir un bon développement de l'arbre, une fosse généreuse (12 à 15 m³) sera nécessaire.

La suppression des branches basses, en remontant la couronne de l'arbre, sera souvent utile sur les places et à proximité des voies de circulations.

La base du tronc, le collet de l'arbre, étant une zone fragile, un paillage organique et/ou la végétalisation du pied de l'arbre avec des plantes vivaces et/ou plantes couvre-sol sera à privilégier pour éviter les blessures liées à l'usage de la tondeuse ou du roto fil.

© CHR-CD22



Alignement - SAINT-BRIEUC



3

Mettre en place une gestion durable

DEPUIS LE 1^{ER} JANVIER 2017, les lois Labbé et de transition énergétique pour la croissance verte interdisent l'usage des produits phytosanitaires par l'État, les collectivités locales et établissements recevant du public pour l'entretien des espaces verts, promenades, forêts et voiries. Les produits de bio contrôle, les produits qualifiés à faible risque ou dont l'usage est autorisé dans le cadre de l'agriculture biologique peuvent être utilisés.

Cette réglementation s'applique à l'exception des cimetières et terrains de sport qui doivent être fermés au public en cas de traitement; et des voiries dans les zones étroites ou difficiles d'accès, pour des raisons de sécurité des personnels ou usagers. L'arrêté du 15 janvier 2021 étend l'interdiction d'utilisation des produits phytosanitaires de synthèses à tous les lieux de vie publics ou privés à partir du 1er juillet 2022.

IL SERA INDISPENSABLE
D'INTRODUIRE LA NOTION
D'ENTRETIEN DES ESPACES
DÈS LA CONCEPTION
DES PROJETS.

Plantes spontanées et naturelles :
cymbalaire ou ruine de Rome
SAINT-BRIEUC



© CHR-CD22



Utilisation de paillage organique
LAURENAN

© CHR-CD22



POUR ALLER PLUS LOIN

Quelles alternatives au désherbage chimique pour les communes ?

<https://bit.ly/3sFT3IS>

Qu'est-ce que la gestion différenciée ?

C'EST UN MODE DE GESTION qui consiste à respecter l'environnement en appliquant des méthodes d'entretien plus écologiques. Il permet de maintenir et de développer la biodiversité là où il est mis en place. La gestion différenciée n'applique pas à tous les espaces la même intensité d'entretien. Les espaces les moins fréquentés ou plus fragiles écologiquement sont laissés naturels pour permettre de conserver une plus grande richesse floristique et faunistique.

Ainsi, les espaces sont classés en catégories pour mettre en œuvre des modes d'entretien différents.

Un inventaire préalable des espaces entretenus et à entretenir sera nécessaire à la mise en place du code qualité.

Gérer de manière durable prend en compte également les notions de zéro déchet, de zéro intrant (produit apporté à la terre) et de réduction des consommations d'énergies. Les outils ont évolué par l'introduction de matériel alternatif pour la mise en œuvre d'un désherbage mécanique, de tontes et de tailles.

Les déchets de tonte et de taille sont réutilisés pour le compostage et le paillage.

Tonte et fauche tardives
LA POTERIE - LAMBALLE-ARMOR



© CHR-CD22



© CHR-CD22

Tonte et fauche tardives - LANGUEUX



POUR ALLER PLUS LOIN

Le guide de gestion des déchets verts pour les collectivités

<https://bit.ly/36RtrAm>

Environnement et biodiversité :

<https://biodiversité.bzh> et <https://www.bruded.fr>



La gestion des bords de routes et des fossés

LES BORDS DE ROUTE constituent des milieux durables pouvant être favorables à la biodiversité. Le réseau routier du Département des Côtes d'Armor, avec plus de 20 000 km de routes et ses dépendances attenantes, peut offrir de très importantes surfaces d'habitats, de refuges, d'alimentation et de déplacements pour de nombreuses espèces de plantes et d'animaux. Leur gestion plus ou moins intensive peut en partie atténuer l'impact des infrastructures linéaires sur l'environnement (biodiversité et qualité de l'eau), bien qu'elle ne doit en aucun cas prendre le pas sur la sécurité des usagers qui reste l'enjeu premier de la gestion des bords de routes.



© Frédérique Morin - CD22

LA GESTION ALTERNATIVE DES BORDS DE ROUTES

- 1 - fauchage de la bande de sécurité et des secteurs à enjeux de visibilité (signalétiques, intersections, courbes, sorties de riverains..) de fin mai (quelques jours avant si problème de sécurité) à fin juin.
- 2 - débroussaillage tardif des accotements, talus, fossés, à partir de fin août et jusque fin décembre.
- 3 - débroussaillage tardif différencié d'automne sur des bords de route préalablement sélectionnés pour leurs rôles en faveur de la biodiversité et leur configuration de corridor écologique.

LA GESTION ALTERNATIVE DES ACCOTEMENTS ET FOSSÉS

Les fossés sont des ouvrages artificiels destinés à recueillir les eaux d'écoulement, contrairement aux cours d'eau qui proviennent d'une source. Une gestion alternative des bas côtés routiers limitera l'impact des infrastructures linéaires sur la fragmentation des milieux aquatiques, de préserver la biodiversité et la qualité de l'eau.



POUR ALLER PLUS LOIN

<https://cotesdarmor.fr/vos-services/amenagements-sur-routes-departementales>

4

Concierter, sensibiliser, communiquer, animer et progresser

ici

Mon aggro,
je l'aime au
naturel!

Nous préservons le cadre de vie
de toute la population !

© SV-Guingamp-Paimpol-Agglomération

Voire agglomération s'engage à ne pas utiliser de produits phytosanitaires pour l'entretien de cet espace

Côtes d'Armor
Département

Région
BRETAGNE

FREDON
Bretagne

Ecoparis

Le conseil de la Région Bretagne
est le seul à avoir financé le

Logo of the French Republic

L'ÉLABORATION D'UN PROJET municipal s'effectuera selon la connaissance des usages existants ou à venir et sera suivi par une concertation pour recueillir les demandes et propositions de la population. La formation des agents, des élus ; l'animation scolaire ; l'information des habitants seront indispensables pour avoir l'adhésion de tous. La communication des actions à venir et

mis en œuvre par la municipalité s'effectuera régulièrement par le biais des bulletins communaux, du site internet et/ou des réseaux sociaux confortant ainsi les choix établis en terme d'aménagement et de gestion.

Il sera utile d'effectuer un suivi pour évoluer et continuer à travailler sur des démarches durables.

Signalétique aux abords des avaloirs d'eaux pluviales qui rappelle que les eaux pluviales finissent généralement dans le milieu naturel et qu'elles y amènent, avec elles, les pollutions rencontrées sur leur chemin. Coordination association Cœur Émeraude PLOUËR-SUR-RANCE



© CHR - CD22

© CHR-CD22



Information générale sur la végétalisation du cimetière en lien avec le bassin versant du Léguer - LOUARGAT



© SV-Guingamp-Fairmpol-Agglomération

Sensibilisation à la biodiversité via une expo photos - PLOUMAGOAR



POUR ALLER PLUS LOIN
Outils de communication mis à disposition
par Fredon Bretagne
<https://bit.ly/36Rx8pl>

5

Identifier les espaces communaux



Chaque commune possède un patrimoine historique, architectural, paysager et naturel qui lui est propre. Les aménagements seront pensés en fonction du contexte local, de la topographie (perspective intéressante), des ambiances, des usages, des déplacements, de l'exposition et de la nature du sol. Il sera important de réfléchir à la notion d'échelle, de gestion des eaux pluviales et de s'interroger sur les choix des matériaux, de mobiliers utilisés. Ces choix participeront à la qualité de l'espace public et au maintien de la biodiversité.

5.1

Les entrées de communes

UNE ENTRÉE N'EST JAMAIS NEUTRE.

C'est avant tout un lieu de passage, que l'on traverse le plus souvent en véhicule. La perception de l'automobiliste sera donc différente de celle du piéton. L'entrée de ville annonce l'agglomération, l'identifie et doit inviter à la découverte.

Bien souvent, cet élément important du paysage nous apparaît confus et peu lisible : zones d'activités - souvent mal intégrées -, abondance de panneaux publicitaires ou d'éléments peu adaptés comme sur les ronds-points.

Nous proposons donc de :

- travailler de façon graduelle et sobre pour accompagner les usagers. L'enjeu sera de passer de la route à la rue pour que l'automobiliste partage l'espace avec le piéton et les deux-roues. Il sera important de tenir compte des évolutions futures dans l'élaboration du projet,
- réguler la vitesse des véhicules par l'apport de végétal comme des plantations d'arbres d'alignement

plutôt que de recourir à des solutions routières de type « gendarmes couchés » lorsque cela est possible. Il sera essentiel de traiter les espaces aussi simplement que possible en tirant partie de la configuration des lieux, mais aussi du confort et de la sécurité des agents chargés de l'entretien.



Créer des espaces sécurisés pour les riverains et permettre un stationnement sur des surfaces perméables - SAINT-HERVÉ

© CHR-CD22

5.2

Le centre-bourg, le cœur de la commune

IL EST CARACTÉRISÉ le plus souvent par des usages multiples et denses à certains moments de la journée.

La présence de bâtiments publics (mairie, écoles,...), de commerces, de places publiques engendre une circulation, un stationnement, des cheminements et des lieux d'attentes qui fonctionnent plus ou moins bien.

Les usagers sont tour à tour automobilistes et piétons dans un même espace. Faire de ces espaces des lieux de convivialité est aujourd'hui une attente des municipalités et des populations.

La qualité des déplacements piétons doit devenir le fil conducteur de l'aménagement et donner l'envie, le plaisir de cheminer.

Le végétal et le choix des matériaux contribueront à rendre ces espaces plus agréables et durables.



L'arbre, élément central de l'aménagement du bourg, renforce la notion d'échelle
LE MENÉ - LANGOURLA

© Atlas des paysages - Agence Folléa Gauthier



Accompagnement végétal des murs pour renforcer l'idée de bourg jardin - LOUARGAT VILLAGE DE SAINT-ÉLOI

© CHR-CD22

© Mairie Saint-Juvat



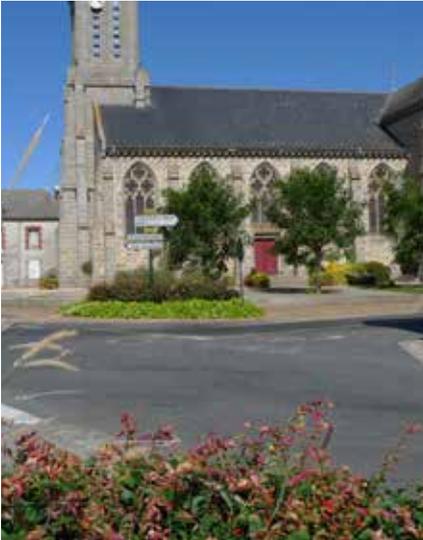
Un revêtement minéral homogène qui valorise le végétal, des massifs non bordurés pour accueillir les eaux de ruissellement de la rue et faciliter l'entretien
SAINT-JUVAT

© Mairie de Saint-Gilles-Vieux-Marché

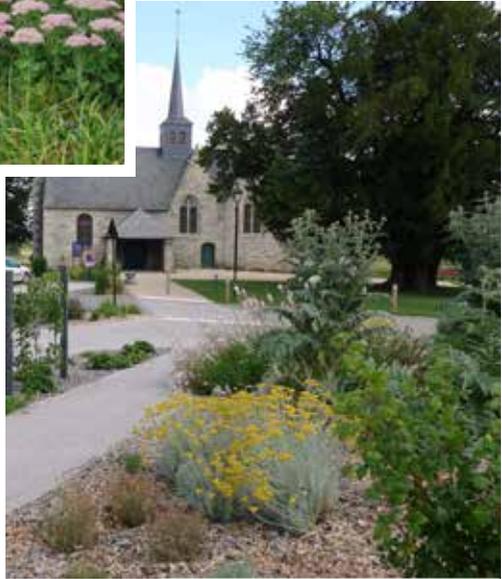


Créer un espace de convivialité et retrouver une place de village plantée d'arbres pour apporter de l'ombre et accompagner le patrimoine SAINT-GILLES-VIEUX-MARCHÉ

© CHR-CD22



Accompagnement arboré de l'élément central qu'est l'église. La végétalisation de cet édifice atténue son aspect monumental - ILLIFAUT



© CHR-CD22

Mettre en valeur un arbre remarquable et mieux le conserver en végétalisant son pied, apporter des plantations pour différencier les espaces SAINT-LAUNEUC



5.3

Les abords des bâtiments publics

LE PLUS SOUVENT situés dans le centre comme la mairie, l'école, la médiathèque, il arrive qu'ils soient excentrés comme la salle des fêtes, les équipements sportifs, parfois la maison de retraite.

Ces lieux aux usages différents, mais témoignant de l'action publique, sont des points de repère dans la commune, des

éléments reliés les uns aux autres, des lieux de vie très fréquentés qui structurent la commune et engendrent des besoins de cheminements.

À ce titre, ces espaces de proximité mériteront une attention toute particulière en terme de végétalisation et d'embellissement.

© CAUE 22



Aménagement du parvis de la mairie
YFFINIAC



Embellissement des abords de la mairie
PLOUËR-SUR-RANCE

© CAUE 22



Jardin d'accompagnement de la mairie, compositions en carré plantées d'arbres d'ornement et de vivaces herbacées
QUESSOY



© CHR-CD22



Massifs aux abords de la salle des fêtes
ROSTRENIEN



© CHR-CD22

Aménagement de l'esplanade
Georges Pompidou
SAINT-BRIEUC



© CHR-CD22

© Mairie de La Motte



Exemple d'une évolution des massifs :
du tout en plantes à massifs
saisonniers en plantes vivaces
herbacées - LA MOTTE

5.4

Les quartiers d'habitations

INDIVIDUELS OU COLLECTIFS, les quartiers d'habitations sont des espaces de proximité dans lesquels la voiture devra être tenue à distance afin qu'ils restent ou deviennent des lieux partagés.

Les communes sont depuis quelques années confrontées à une expansion de ces quartiers, reflet d'une dynamique territoriale. Pour autant, ces secteurs présentent parfois des constructions hétéroclites.

Le végétal, notamment les arbres, permettra de structurer qualitativement l'espace et renforcera l'identité de ces quartiers. Il facilitera l'articulation paysagère entre les zones pavillonnaires ou collectives et les espaces naturels et/ou agricoles.

Ce sera le travail de conception en amont des constructions, intégrant à la fois le bâti et l'aménagement de l'espace dans lequel il s'insère, qui offrira la meilleure garantie de créer un espace public de qualité. La nouvelle loi zéro artificialisation devrait limiter ces extensions et permettre une densification des bourgs.

Plantation et création de surfaces enherbées près de quartiers d'habitations
ÉTABLES-SUR-MER



© CHR-CD22

Requalification du quartier Saint-Jouan
SAINT-BRIEUC



© CHR-CD22

LE VÉGÉTAL PERMET
DE STRUCTURER
QUALITATIVEMENT
L'ESPACE.

5.5

Les espaces d'accompagnement

(rues, promenades, pistes cyclables, coulées vertes)

Aménagement des voies
de circulation et de places
de stationnement enherbées
PLÉRIN / LES ROSAIRES

Aménagement d'un sentier
pour personnes à mobilité
réduite en intégrant
l'arbre existant
QUEMPER-GUÉZENNEC



© CHR-CD22

CES ESPACES DE LIAISONS DOUCES ont pour vocation de permettre à tous les habitants de se déplacer seul ou en groupe de manière apaisée. Pour parvenir à aménager agréablement ces cheminements, un sol praticable, une ambiance végétale et sonore adaptée seront privilégiés. Les voies mixtes pourront constituer des réponses pertinentes aux différents déplacements, un des objectifs sera de rendre la voiture moins présente. La continuité de ces espaces sera un gage de réussite.



© CHR-CD22



© CHR-CD22

Aménagement d'un carrefour,
réduction de l'emprise routière
par des plantations
MAËL-CARHAIX



5.6

Les zones sportives de loisirs et de jeux

DE PLUS EN PLUS NOMBREUX dans les communes, elles permettent à la population de pratiquer des activités individuelles ou collectives. L'importance d'une bonne localisation de ces espaces sur le territoire communal est le gage du succès de leur fréquentation par tous les publics.



Aire de jeux
PLOUARET

© CHR-CD22

Aire de jeux
SAINT-BRIEUC



© CHR-CD22

Aire de loisirs
intergénérationnelle
LANGUEDIA



© CHR-CD22

5.7

Les zones d'activités et commerciales

CES DERNIÈRES DÉCENNIES ont connu un développement important de ces zones en périphéries des villes et des villages, contribuant à donner parfois une image banalisée et parfois dégradée des entrées des communes. Ces espaces sont souvent composés de constructions peu valorisantes, associées à des voies de circulations et des parkings

exigus et peu adaptés. Bien souvent, ces zones sont exposées à un trafic important de véhicules légers et de poids lourds qui laissent peu de place aux piétons et aux cyclistes. La végétalisation est encore peu présente sur ces lieux alors qu'elle permettrait de mieux maîtriser les eaux pluviales et d'adoucir l'impact visuel.

© Gaël Craignou



Zone d'activités
PLOUFRAGAN



Centre commercial
SAINT-BRIEUC

© Agence Folléa Gautier



Requalification
des anciennes casernes
DINAN



© CHR-CD22

5.8

Les aires de stationnement

SOUVENT ASSOCIÉES AUX PARKINGS, elles doivent évoluer vers la notion d'aire de stationnement pour mieux s'insérer dans leur environnement rural ou urbain. Ces endroits seront intéressants s'ils arrivent à accueillir d'autres usages que du parking.

Elles devront être pratiques mais également agréables pour répondre à la capacité optimale de stationnement.

L'arbre constituera une échelle végétale à privilégier pour peu qu'on lui laisse la place pour bien se développer.

Par ailleurs, une réflexion sera portée sur les revêtements pour éviter une imperméabilisation excessive des sols.



© CAUEZ2

La plupart des arbres de parking, végètent, dépérissent. Pourtant une stratégie simple permet d'assurer leur pérennité pour le confort visuel des usagers - Fosses de 25 mètres carré (deux places de parkings) plantées d'arbres de haut jet (chêne) sur un tapis de bruyère pour faciliter l'entretien et protéger le tronc des arbres
PLOUFRAGAN

Sur des rues à faible pression, les parkings enherbés offrent une alternative intéressante au tout minéral - ANDEL

© CAUEZ2



© CHR-CDZ2

Parking en bordure d'un espace naturel communal -
La bande centrale végétalisée permet une meilleure gestion des eaux pluviales.
Le choix des plantes restent en lien avec les espaces environnants - BEAUSSAIS-SUR-MER

5.9

Les parcs & jardins

MOINS PRÉSENTS en territoires ruraux qu'en ville, ils constituent des espaces de repos, de promenade, de flânerie, de rassemblement, de jeux et d'animations. Ils recensent parfois un patrimoine végétal botanique intéressant qui sera à conserver et à valoriser. Aujourd'hui, de plus en plus d'habitants souhaitent des espaces vivants et des pratiques variées.

Aussi, il n'est pas rare de voir des parcs évolués et/ou se créer pour répondre à ces demandes où différents usages se côtoieront.



Jardin d'accompagnement de la salle des fêtes
LE MENÉ - LANGOURLA

© CHR-CD22



Jardin botanique de l'abbaye
DINAN - LÉHON

© CHR-CD22



Jardin de la biodiversité
PLOUËR-SUR-RANCE

© CHR-CD22



5.10

Les jardins partagés et familiaux

ISSUS DES JARDINS OUVRIERS, les jardins familiaux constituent une tradition jardinière toujours présente dans certains secteurs.

Les jardins partagés, apparus ces dernières années, poursuivent cette tradition et répondent à un souhait de la population de jardiner en commun.

Ces espaces de convivialités seront créés s'ils répondent à une réelle demande des habitants autour du jardinage au naturel.

Compostage collectif - YFFINIAC



© Association Vert le jardin

© Philippe Daniël



Jardin partagé des Mélanges
LAMBALLE-ARMOR



Jardins partagés
SAINT-BRIEUC

© Association Vert le jardin

Jardins familiaux - SAINT-BRIEUC



© CHR-CD22

Jardin pédagogique
LAURENAN



© CHR-CD22

© Philippe Daniel



Animations et biodiversité -
Jardin partagé des Mélanges
LAMBALLE-ARMOR

LES JARDINS PARTAGÉS
RÉPONDENT À UN SOUHAIT
DE LA POPULATION
DE JARDINER EN COMMUN.



POUR ALLER PLUS LOIN
vertlejardin.fr
jardins-familiaux.asso.fr



Nourriture à partager
QUINTIN

© CHR-CD22

5.11

Les espaces naturels

INVENTORIÉS ET PROTÉGÉS, les espaces naturels et humides seront d'autant plus précieux à conserver que le réchauffement climatique s'accroît.

Ces derniers possèdent de multiples fonctions et assurent un grand nombre de services vitaux pour notre société. Les écosystèmes participent au maintien de nos activités et de notre qualité de vie, tels que la fertilité des sols, la pollinisation, le rôle de stabilisateur, en particulier pour les risques d'érosion ou d'inondation, mais également la fourniture de nourriture et de matières premières.

Le développement de nos sociétés est par ailleurs intimement dépendant de la biodiversité et les espaces naturels font partie intégrante de notre patrimoine commun. Ils sont liés à l'identité des hommes et des territoires.

Source : Service patrimoine naturel et biodiversité - Département des Côtes d'Armor.

LES ÉCOSYSTÈME ASSURENT DE NOMBREUX SERVICES ESSENTIELS AU MAINTIEN DE NOTRE QUALITÉ DE VIE.

© Agence Folléa Gautier



Conservation et aménagement d'une zone humide SAINT-CARADEC



© CHR-CD22



© CAUE 22

Aménagement
d'une passerelle
traversant
une zone humide
QUÉVERT

Aménagements
légers dans
la vallée Fontenelle
BEAUSSAIS-SUR-MER



Transition paysagère entre
un espace naturel sensible
et un sentier piétonnier
SABLES-D'OR-LES-PINS /
FRÉHEL



© CHR-CD22



POUR ALLER PLUS LOIN
Les espaces naturels sensibles en Côtes d'Armor : <https://bit.ly/3IL96e9>
Les ourlets : <https://bit.ly/3tN81h6>

5.12

Les cimetières

L'ARRÊTÉ DU 15 JANVIER 2021 étend l'interdiction d'utilisation de produits phytosanitaires de synthèses à tous les lieux de vie publics ou privés à partir du 1^{er} juillet 2022. De nombreuses communes ont devancé cette échéance dans le cadre du 0 phyto. Elles ont mis en place des techniques adaptées à leurs lieux.

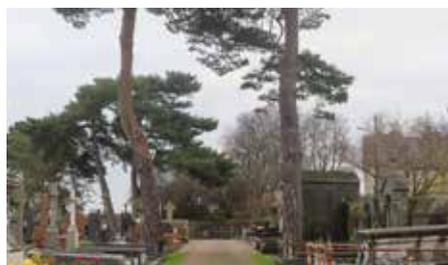
Ainsi, certaines ont adopté :

- l'enherbement partiel ou complet du site,
- l'enherbement naturel des abords et passage d'un outil mécanique,
- la plantation de plantes couvre-sol en inter tombes,
- les semis fleuris,
- de l'information auprès des usagers.



Enherbement Village de Saint-Éloi - LOUARGAT

© CHR-CD22



Cimetière Saint-Michel : enherbement naturel des abords et passage d'un outil mécanique - SAINT-BRIEUC

© CHR-CD22



Plantation inter tombes - SAINT-ALBAN

© CHR-CD22

Semis spontanés
SAINT-QUAY-PORTRIEUX



© GAJIEZ

5.13

Le petit patrimoine

CES ÉLÉMENTS du patrimoine local sont très nombreux dans notre département. Ils marquent l'identité et l'histoire d'une commune. Ils devront faire l'objet d'une attention particulière si l'on décide de les valoriser.

Par exemple, pour ceux liés à l'eau comme les lavoirs, les fontaines, il sera important de mettre en œuvre un entretien raisonné aussi respectueux que possible de la vie aquatique, notamment des amphibiens. La végétation aquatique spontanée sera privilégiée.



Enclos de la chapelle
Saint-Gonéry
PLOUGRESCANT

© CHR-CD22



Aménagement du monument aux morts
LOUARGAT - VILLAGE DE SAINT-ÉLOI

© CHR-CD22



Maison verger
conservatoire
ILLIFAUT

© CHR-CD22



POUR ALLER PLUS LOIN
École des talus

<https://www.talus-bretagne.org>

5.14

Le mobilier urbain

OMNIPRÉSENT dans l'espace public, le mobilier urbain ne doit pas répondre qu'à des besoins pratiques, mais contribuer par une implantation discrète, à l'identification et à la structuration des espaces et des activités.

Par exemple, il sera intéressant de répondre à une polyvalence des usages : bancs associés à une table ou bancs à la place de barrière anti stationnements.

L'implantation d'assises devra tenir compte du micro-climat : ensoleillement, vent dominant...

Il sera important :

- d'harmoniser tous les éléments d'un même espace pour éviter une superposition de styles et faciliter l'entretien,
- d'éviter la multiplication de mobiliers pour libérer de l'espace.

Banc circulaire autour d'un chêne
PLOUISY



© CAUEZZ

LE MOBILIER URBAIN
CONTRIBUE
À L'IDENTIFICATION ET
À LA STRUCTURATION
DES ESPACES
ET DES USAGES.



© CHR-CD22

Création de mobilier pour la crèche en lien avec le CAUE 22.
Déclinaison de la chaise Sedia du designer Enzo Mari -
BINIC-ÉTABLES-SUR-MER



© CHR-CD22

Chaises et poteries -
Sobriété dans les choix
PLOUGUENAST-LANGAST



© CHR-CD22

Installation d'une exposition
en plein air. Bancs créés en régie
PLOUËR-SUR-RANCE



© CHR-CD22

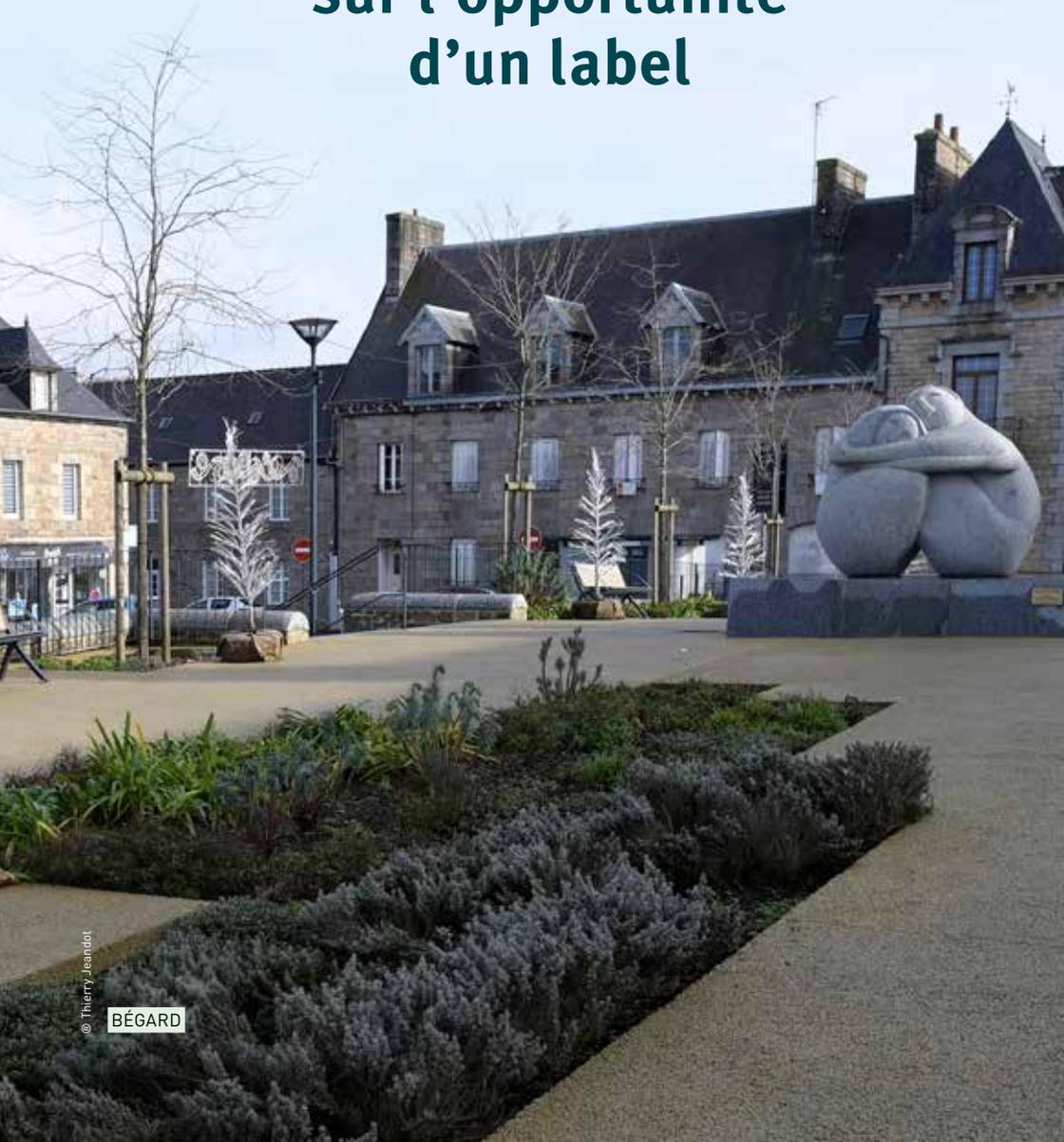
Mobilier fabriqué en régie
HILLION



© CHR-CD22

6

S'interroger sur l'opportunité d'un label





Élus et techniciens œuvrent depuis longtemps en faveur de la qualité de vie dans leurs communes. Les labels contribuent à la reconnaissance de ce travail auprès des habitants, futurs habitants et touristes. Quelques pistes :

Labels territoriaux



Villes et Villages Fleuris

LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

VILLES ET VILLAGES FLEURIS

Ce label récompense l'engagement des communes en faveur de l'amélioration de la qualité de vie et la stratégie globale d'attractivité mise en place à travers le fleurissement, le paysage et le végétal.

villes-et-villages-fleuris.com



STATION VERTE

1^{er} label d'écotourisme de France.

Une Station Verte est un territoire d'accueil au cœur des terroirs, reconnu au niveau national comme une station organisée proposant des séjours porteurs de sens, en faveur d'un tourisme nature, authentique, humain et respectueux de l'environnement.

stationverte.com



PATRIMOINE DE BRETAGNE

Cette bannière commune regroupe l'Union des Villes d'Art et d'Histoire et Villes Historiques, les Petites Cités de Caractère de Bretagne et les Communes du Patrimoine Rural de Bretagne. Parce qu'elles partagent des valeurs communes et des objectifs communs, les associations sont désormais engagées dans une démarche collective en faveur d'une meilleure mise en tourisme des Patrimoines de Bretagne à destination des visiteurs, mais aussi en lien avec la question majeure de la revitalisation des centres-villes et centres-bourgs, à destination des habitants qui sont les premiers ambassadeurs des territoires.

patrimoines-de-bretagne.fr

Les labels environnementaux



0 PHYTO

Le Conseil régional de Bretagne encourage et accompagne les collectivités qui mettent en place des actions pour réduire voire supprimer totalement l'usage de produits phytosanitaires pour l'entretien de leurs espaces publics. Ceci dans l'objectif de limiter les risques de transfert des résidus de produits liés aux pratiques de désherbages chimiques vers les eaux de surface.

bretagne.bzh

contact@bretagne-environnement.fr



EcoJardin
la référence de gestion écologique

ECOJARDIN

Le label EcoJardin est un outil de communication et de reconnaissance à destination du public, des équipes d'entretien et des élus. Il s'articule autour d'un label par site et s'assure toutefois que le gestionnaire du site est bien engagé dans une démarche globale de gestion écologique et d'amélioration continue.

<https://bit.ly/372uRs1>



TERRITOIRE ENGAGÉ POUR LA NATURE

L'initiative « Territoires engagés pour la nature », portée par l'Office Français de la biodiversité, vise à faire émerger, reconnaître et valoriser des plans d'actions en faveur de la biodiversité portés par des collectivités locales.

<https://bit.ly/3pBFwAo>



CAPITALE DE LA BIODIVERSITÉ

Le concours Capitale française de la Biodiversité identifie, valorise et diffuse les meilleures actions réalisées par des communes et intercommunalités françaises en faveur de la biodiversité. Depuis 2019, il complète le dispositif de reconnaissance « Territoires engagés pour la nature » qui reconnaît l'engagement pour l'avenir des communes et intercommunalités dans les régions qui animent ce dispositif national.

www.capitale-biodiversite.fr



TERRES SAINES

L'opération « Terre Saine, communes sans pesticides » généralise sur le territoire national la démarche menée depuis plusieurs années en Poitou-Charentes « Terre Saine, villes et villages sans pesticides ». Cette opération a fédéré et amplifié les actions conduites sur tout le territoire et concernait l'usage non-agricole des produits phytosanitaires.

<https://bit.ly/3sFHATi>



REFUGE LPO

La Ligue de Protection des Oiseaux propose à travers son « programme Refuges LPO » une démarche exemplaire à travers des méthodes de gestion écologiques des espaces verts. En créant un espace d'accueil pour la biodiversité de proximité, vous offrez à vos concitoyens un cadre de vie sain, agréable et convivial grâce à un environnement naturel respecté et valorisé.

<https://bit.ly/3vzUb2N>



Contacter les partenaires

Côtes d'Armor
le Département



CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES CÔTES D'ARMOR

Au travers ses politiques de préservation de l'environnement et du patrimoine naturel, le Département est un des acteurs majeurs de notre qualité de vie.

PLUS D'INFO :

**cotesdarmor.fr/le-departement/
competences/environnement**

Contact : Direction de l'environnement

T. 02 96 62 62 22

contact@cotesdarmor.fr



AGENCE DÉPARTEMENTALE D'APPUI AUX COLLECTIVITÉS (ADAC)

L'Agence Départementale d'Appui aux Collectivités des Côtes d'Armor (ADAC 22) est un outil de solidarité et de mutualisation aux côtés des territoires et collectivités du département pour les aider à concrétiser leurs projets.

L'ADAC met à disposition de ses adhérents des compétences et moyens en ingénierie dans les domaines de la voirie, de l'aménagement des espaces publics, du bâtiment, de l'assainissement et de l'assistance aux territoires.

PLUS D'INFO :

www.adac22.bzh

Contact :

T. 02 96 62 81 27

adac22@adac.cotesdarmor.fr



BRUDED

L'association BRUDED est un réseau de collectivités qui a pour vocation de mutualiser les expériences de développement durable.

PLUS D'INFO :

www.bruDED.fr

Contact :

T. 02 99 69 95 47

contact@bruded.fr



CONSEIL EN ARCHITECTURE, URBANISME ET ENVIRONNEMENT CÔTES D'ARMOR (CAUE22)

Le CAUE est une association qui a pour but de promouvoir une architecture, un urbanisme et un environnement de qualité. Il assure sur l'ensemble du département des Côtes d'Armor une fonction de service public auprès des collectivités, des professionnels, des enseignants, des associations et des particuliers.

PLUS D'INFO :

www.caue22.fr

Contact :

T. 02 96 61 51 97

caue22@wanadoo.fr





Structures porteuses des contrats de bassin versant



CŒUR ÉMERAUDE

pnr-rance-emmaude.fr
T. 02 96 82 31 78
beatrice.onen@coeuremaude.org



GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMÉRATION

guingamp-paimpol-agglo.bzh
T. 02 30 08 00 45
s.verde@guingamp-paimpol.bzh



LAMBALLE TERRE & MER

lamballe-terre-mer.bzh
T. 02 96 50 00 30
anne-fleur.bannier@lamballe-terre-mer.bzh



LANNION-TRÉGOR AGGLOMÉRATION

lannion-tregor.com
T. 02 96 05 09 00
mael.leguen@lannion-tregor.com



LEFF ARMOR COMMUNAUTÉ

leffarmor.fr
T. 02 96 70 17 04
isabelle.cadiou@leffarmor.fr



SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMÉRATION

saintbrieuc-armor-agglo.bzh/
T. 02 96 58 51 31
pierre.duquesne@sbaa.fr



EAU DU PAYS DE SAINT-MALO

syndicat-eau-cote-emmaude.fr
T. 02 99 16 07 11
protection.ressource@smpece.fr



SYNDICAT MIXTE ARGUENON-PENTHIÈVRE

smap22.fr
T. 02 96 84 49 10
sage-bvarguenon@smap22.fr

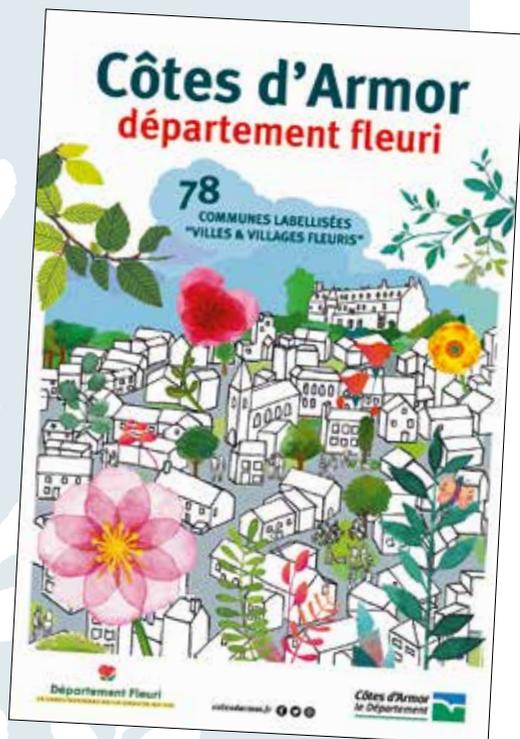
Département fleuri

78 communes labellisées «Villes et villages fleuris», 133 communes «0 phyto», 28 parcs et jardins ouverts au public dont 7 classés «Jardins remarquables», une 40^{aine} d'évènements chaque année...

Avec ce bel engagement, le Département est lui-même labellisé «Département Fleuri». À noter, le palmarès «Ville et Villages fleuris» est également la concrétisation du dispositif «Les Côtes d'Armor sont belles, jardinons au naturel», initié dès 2014 par le Département.

Celui-ci accompagne, chaque année, une centaine de communes pour améliorer leur embellissement ou favoriser leur entrée ou leur progression dans ce label, en lien avec les structures porteuses de bassins versants. Le tout s'articule autour de conseils et soutiens techniques individualisés en faveur de pratiques plus naturelles ainsi que de l'organisation de rendez-vous élus et techniciens communaux, qui favorisent les partages d'expériences.

Contact : Direction de l'environnement
T. 02 96 62 62 22
contact@cotesdarmor.fr



LOUARGAT



SAINT-BRIEUC



© CHR-CD22

MEDIAPILOTE | 04-22 / 21-021